

# Des “commissions tourisme” dans les municipalités ?

La FTH appelle à une implication des municipalités dans le tourisme.

Il suffisait d’y penser : faire des conseils municipaux un acteur actif du développement touristique des localités, petites et grandes, dans les différentes régions. C’est ce à quoi appelle la FTH (*voir communiqué*) par la création de “commissions tourisme” au sein des conseils municipaux. La FTH rappelle aussi la contribution des hôtels (2% de leur chiffre d’affaires), « *directement perçue par les municipalités* », à l’embellissement des villes.

On aurait néanmoins souhaité que la taxe de séjour nouvellement créée soit affectée aux municipalités selon leur “mérite touristique”, comme il est d’usage dans d’autres destinations.

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### UNE COMMISSION « TOURISME » AU SEIN DE CHAQUE CONSEIL MUNICIPAL

*Partant de la conviction que tout le territoire tunisien peut être déclaré « zone touristique », la Fédération Tunisienne de l’Hôtellerie considère que le tourisme devrait constituer un axe incontournable pour toutes les municipalités, sans aucune exception.*

*En effet, dans un pays trois fois millénaire, chaque localité tunisienne regorge d’attraits spécifiques et diversifiés. Qu’ils soient archéologiques, culturels, artisanaux, culinaires, naturels et bien d’autres encore, tous ces atouts gagneraient à être valorisés.*

*A l’approche des élections municipales, la FTH insiste sur la nécessité de créer une commission « tourisme » au sein de chaque conseil municipal élu. Elle invite les listes candidates aux élections à travailler sur le*

développement touristique de leurs communes et à profiter pleinement de la croissance du secteur afin de faire du tourisme autrement, du tourisme valorisant nos régions, notre culture, notre histoire, nos traditions. Les Tunisiens ont également démontré leur envie de découvrir leur pays, et pour diversifier les excursions, les communes se doivent de développer des structures d'accueil adaptées et valoriser leurs richesses locales.

L'engagement du secteur hôtelier à ce sujet n'est pas récent, puisque depuis 1996, les hôtels paient une taxe hôtelière représentant 2% de leur chiffre d'affaires, directement perçue par les municipalités et servant à la valorisation et à l'embellissement des villes.

Ainsi, tout en se félicitant du relatif redémarrage du tourisme, la FTH tient à souligner l'importance de ce secteur tant pour l'économie nationale que pour l'économie des différentes localités du pays.

La FTH rappelle à ce sujet que la balance commerciale étant fortement dégradée, il est primordial de communiquer sur le potentiel touristique de nos régions et d'accorder la plus grande attention à un secteur fortement pourvoyeur de devises, contribuant par la même occasion à la création d'emplois dans toutes les régions.

Le Bureau Exécutif de la FTH